Sommaire

3 Editorial
17 Poésies
18 Jeux
19 Adhésion et abonnement

VIE DE VOTRE ASSOCIATION

4 Agir contre les déballastages illégaux de pétrole en mer
5 En bonne justice
6 Les opérations " busard "
7 Saturnisme chez un cygne tuberculé
8 Echos du CA
10 L'avocettte, la revue

EN PICARDIE

12 La vallée Monnet
14 Rencontres.....

BILLET D'HUMEUR

16 Pourquoi je ne l'aime pas

INFORMATIONS

21 IFAW
22 Les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage en colère!
22 Internet

ARTICLES GÉNÉRAUX

9 Soir au jardin

Editorial

LE SYNDROME DU « CHO, I NN'O D'TROP»

Le 4 avril 2000, les députés français avaient décidé par un vote (avant de revenir sur leur décision) l'éradication des ours slovènes réintroduits dans les Pyrénées pour renforcer le population ursine française que nous avons été incapables de conserver. Loups et Lynx devraient subir de même sort. Un tel événement ne devrait pas nous surprendre, nous les picards.

Là bas comme chez nous, ces animaux sont les victimes du «cho, i nn'o d'trop» (pour les non picardisants, prononcer cho ino tro). Quelle est donc cette maladie? C'est le diagnostic péremptoire et sans appel donné par les chasseurs-agriculteurs-éleveurs face à tout animal prédateur. Il suffit qu'un seul représentant d'une espèce soit reconnu comme mangeur de brebis, mangeur de lapins, mangeur de perdrix... soit repéré pour que le sort de tous ses congénères soit scellé. Ours, Renard, Loup, Fouine, Lynx, Belette... : «cho, i nn'o d'trop», il faut tous les éliminer.

Dans les Pyrénées, les défenseurs des grands carnivores ont dû présenter la nécessaire sauvegarde de la biodiversité, rappeler les primes accordées quand il y avait prélèvement d'animaux d'élevage, démontrer que cette indispensable présence des bergers pour maintenir une montagne vivante n'était possible que grâce aux subventions permettant cet élevage non économiquement rentable, rien n'y a fait, le verdict est tombé : «cho, i nn'o d'trop», dehors les ours, dehors les loups. Le mécanisme est le même chez nous en Picardie, quand nous défendons les mammifères ou les oiseaux prédateurs, nous nous basons sur des résultats d'études, sur des analyses de comptages ou de suivis de sites ou d'animaux obtenus par des dizaines de personnes, en face, un seul argument qui n'est basé sur aucune étude : «cho, i nn'o d'trop» et l'administration n'hésite pas, elle choisit et Belettes, Corbeaux, Pies... sont classés nuisibles et seront détruits.

Si comme nous, vous estimez que de ces animaux il n'y en a pas trop, si vous pensez que nous pouvons nous permettre d'aider à la conservation de la biodiversité même au prix de quelques francs par Français chaque année, ne vous laissez pas abattre par de compréhensibles périodes de découragement devant de telles attitudes, faites le savoir. Picardie Nature s'efforce d'être le relais de ces sensibilités, militez avec nous.

XAVIER COMMECY

Picardie Nature, association à but non lucratif (loi 1901) affiliée à France Nature Environnement,
agréée par les ministères de l'Environnement et de l'Equipement.
Siège social : 14, place Vogel à Amiens
Adresse postale : BP 835 80008 Amiens Cedex 1 - Tél. 03 22 97 97 87 - Fax. 03 22 92 08 72
- Directeur de la publication : Patrick Thiery - Secrétariat : Laurence Tellier
Comité de rédaction : Gérard Baudry, Simone Berton, Vincent Bawedin, Bruno Canon, Bernard Couvreur,Michèle Delvigne, Vincent Vilbert
- Réalisation : Bruno Canon - Photographies et illustrations : Gérard Baudry, Régis Delcourt, Patrick Thiery.
Impression: CAT Georges Couthon Dépôt légal 3ème trimestre 2000